

# TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE :

## L'heure du 1<sup>er</sup> bilan après 3 ans d'expérimentation

En 2020, l'Agglo et huit communes pilotes (Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin et Saint-Cyr-l'École) se sont engagées dans une démarche ambitieuse avec la mise en place de la Tarification Eco-responsable (TECO) pour la collecte des ordures ménagères. L'objectif principal de ce dispositif novateur était de transformer les habitudes des habitants, visant à réduire de manière significative les ordures ménagères tout en promouvant le tri, la prévention, et l'optimisation des collectes. Les trois années de mise en œuvre permettent aujourd'hui de mesurer les premiers impacts de cette expérimentation.

### Des objectifs clairs et ambitieux

Lors du lancement, les objectifs étaient bien définis : réduire les ordures ménagères de 20%, augmenter le tri et réduire la production de déchets des ménages, et maîtriser la hausse des coûts associés à la gestion des déchets.

*Je jette moins,  
je pense à demain*



### Les résultats à court et moyen termes

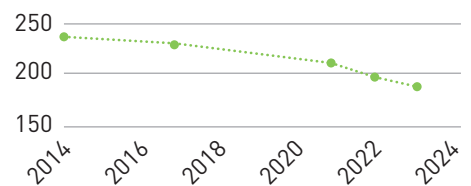
Dans les premiers mois, la mise en place du nouveau dispositif est financièrement équilibrée.

En effet, les dépenses supplémentaires liées à cette nouvelle gestion sont compensées par une baisse des ordures ménagères et des coûts de traitement associés. Au fil du temps, une diminution des tonnages d'ordures ménagères a été constatée, accompagnée d'une augmentation des déchets triés et donc à valoriser. Une forte réduction du nombre de bac présenté est notée, ce qui permet d'envisager à moyen terme une optimisation des tournées et des fréquences de collecte. Les populations ont été sensibilisées de manière importante aux bonnes pratiques, au tri et la réduction des déchets. Une augmentation de la pratique du compostage et des apports en déchèterie est également observée.

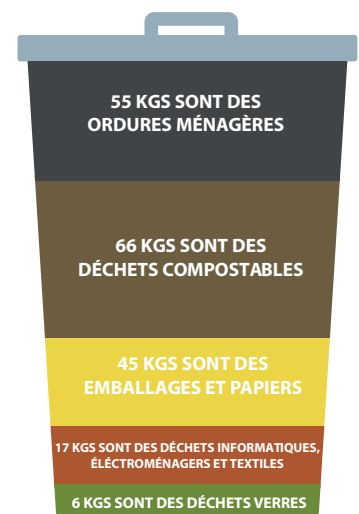
### mémo

Il s'agit d'une nouvelle manière de payer la collecte et le traitement des ordures ménagères (Taxe Teom), qui tient compte du niveau de production de déchets des usagers. Elle est calculée en fonction du **volume d'ordures ménagères** et du **nombre de fois où elles sont collectées**.

### Ordures ménagères résiduelles (kg/habitant)



### Composition d'une poubelle à ordures ménagères : 189 kg jetés par an et par habitant



### Évolution de la production des déchets (en kg/habitant arrondis)

| Ordures ménagères                        | 2021* | 2022 | 2023* |
|--|-------|------|-------|
| Communes en tarification éco-responsable | 201   | 183  | 171   |
| Autres communes VGP (taxe TEOM)          | 214   | 203  | 195   |
| Moyenne VGP                              | 211   | 198  | 189   |

| Emballages et papiers                    | 2021* | 2022 | 2023* |
|--|-------|------|-------|
| Communes en tarification éco-responsable | 46    | 50   | 51    |
| Autres communes VGP (taxe TEOM)          | 52    | 51   | 50    |
| Moyenne VGP                              | 50    | 50   | 50    |

\*estimatif

### Bilan

Après trois années de mise en œuvre, le bilan est globalement positif.

Les résultats observés à court et moyen termes indiquent que cette initiative a non seulement un impact significatif sur l'environnement, mais contribue également à une gestion plus efficace et économique des déchets. Les usagers sont devenus plus responsables dans la gestion de leurs déchets.

Au regard de l'étude menée en 2023, le potentiel de réduction et de valorisation du contenu d'une poubelle est encore fort. En effet, 71% des déchets déposés peuvent être triés !